



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, le 11 mars 2020

### Election des conseillers municipaux et communautaires 2020 Dépôt des déclarations de candidature au second tour

Les déclarations de candidature pour le second tour des élections des conseillers municipaux et communautaires le 22 mars 2020 devront être déposées **du lundi 16 mars à 14 heures au mardi 17 mars 2020 à 18 heures** :

Toutes les candidatures devront être déposées, **sans rendez-vous**, à la **Préfecture de l'Allier**, 2 rue Michel de l'Hospital à Moulins :

- lundi 16 mars : de 14h00 à 17h00
- mardi 17 mars : de 9h00 à 18h00 (heure limite de dépôt).

Pour les communes de **1 000 habitants et plus** où un second tour est nécessaire, le **dépôt de candidature est obligatoire**.

Pour les communes de **moins de 1 000 habitants**, des candidatures pourront être prises pour les communes ayant eu un **nombre insuffisant de candidats** au premier tour, à savoir uniquement :

- Le Vilhain
- Mercy
- Montilly
- Neuilly-en-Donjon

### CONTACT PRESSE

Préfecture de l'Allier - Communication interministérielle  
2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex  
Tél. 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36 - courriel : [pref-communication@allier.gouv.fr](mailto:pref-communication@allier.gouv.fr)  
[www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) - @prefet03